

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES Place du Carladès – 15800 VIC-SUR-CERE

Le 16 décembre 2010 à 20 heures, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes de Thiézac, conformément aux articles L.5211-1, L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Jean-Baptiste BRUNHES, André COMBOURIEU, Francis BOISSONNADE, Sébastien COLLET, Michel ALBISSON, Jacques FRESCAL, Suzanne MANHES, Michel BESOMBES, Guillaume LAYBROS, Louis-Jacques LIANDIER, André LABORIE, Philippe LETANG, Géraud MAURS et Martial THERON.

Représentés : Eric BORY représentée par Roger LAPIC
Christian LEJEUNE représenté par Michel LAUZET

Excusés : Vincent TROUPEL, Georges LAPORTE, Dominique JULHE, Christian CAPELLE, Roger BONHOMME, Jean-Marie TOULAT, Jean NICOLAUDIE, André TEISSEBRE, Marie-Françoise VASSAS, Francine BALLEUX, Jacques LOURS et Jean-Louis ESPARGILIERE.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacques FRESCAL
Monsieur Michel BESOMBES a été nommé secrétaire de séance

- RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

POINT N°1

SIG ET VECTORISATION DES FONDS CADASTRAUX

Monsieur le Président rappelle au Conseil l'existence d'un système d'information Géographique (SIG) consultable sur le site internet du Conseil général du Cantal.

Via CyberCantal Services, le Conseil Général du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, établissements publics de coopération intercommunale et Syndicats du département un système d'information géographique (SIG) performant exploitable par internet.

Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises gratuitement à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et d'aider à la décision.

Le conseil communautaire, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr ».

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du SIG.

POINT N°2
ADHESION A LA PLATE FORME DEPARTEMENTALE DE DEMATERIALISATION
DES ECHANGES DE DONNEES

Monsieur le Président rappelle au Conseil que les obligations réglementaires de 2010 et 2012 font de la dématérialisation une étape essentielle dans la gestion des procédures d'achat des entités du secteur public comme les communautés de communes.

Il rappelle également que la communauté de communes est actuellement et jusqu'au 31 décembre 2010 adhérente au groupement de commandes créé en 2004 à l'initiative du Conseil Général du Cantal.

Il informe le Conseil que, dans le cadre du dispositif Cybercantal 2011, il a été décidé de mettre en place une véritable plate forme départementale de dématérialisation des échanges de données accessible gratuitement à l'ensemble des collectivités du Cantal.

Les services proposés par la plate forme numérique concerneront ainsi:

- les transmissions électroniques des actes administratifs à la préfecture
- les achats publics
- la télétransmission des échanges comptables de manière dématérialisée

Il est proposé au Conseil de délibérer pour:

- faire acte de candidature auprès de Conseil Général du Cantal afin de bénéficier de la plate forme départementale;
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de cette plate forme.

Le conseil communautaire, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération;

- **AUTORISE** le Président à procéder à l'acte de candidature et à signer la convention de mise à disposition de la plate forme avec les services du Conseil Général du Cantal.

POINT N°3
EMPRUNT - BUDGET ANNEXE HÔTEL DES ARTISANS

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au vote du budget primitif 2010 et afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu d'effectuer un emprunt complémentaire pour financer les travaux de construction de l'Hôtel des Artisans.

Monsieur le Président propose de faire un prêt complémentaire de 132 500 € avec une durée d'amortissement de 20 ans.

Vu les différentes propositions de financement faites, le Conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er : La Communauté de communes Cère et Goul en Carladès contracte auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt de 132 500 € (Cent trente deux mille cinq cent euros) destiné à financer les travaux de construction de l'Hôtel des Artisans.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Construction de l'Hôtel des Artisans.
- Montant du capital emprunté : 132 500 € (Cent trente deux mille cinq cent euros).
- Durée d'amortissement : 20 ans.
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 3,76 % l'an, périodicité annuelle, échéances constantes.
- Déblocage de l'emprunt : Avant la date limite du 30 décembre 2010.

ARTICLE 3 : Frais de dossier :

- Néant.

ARTICLE 4 : La Communauté de communes Cère et Goul en Carladès s'engage pendant la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 5 : La Communauté de communes Cère et Goul en Carladès s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

ARTICLE 7 : L'organe délibérant autorise Monsieur le Président à procéder à des déblocages.

L'ordre du jour est épuisé et la séance levée à 23h30